



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Génératrice électrogène	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0130-15M308/A	Date 2016-01-26
Client Reference No. - N° de référence du client W0130-15M308	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-309-13717	
File No. - N° de dossier MTA-5-38315 (309)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-07	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Paradis, Mary	Buyer Id - Id de l'acheteur mta309
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3874 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE Garnison de Saint-Hubert 4820 Leckie Saint-Hubert Québec J3Z 1H6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	L'achat, livraison et installation d'une génératrice électrogène. Détails dans la Demande de proposition.	W0130	W0130	1	EA	\$	XXXXXXXXXXXX		

TABLE DES MATIÈRES

Mettre à jour la Table des matières automatique après avoir supprimé, ajouté ou changé le contenu du texte à l'intérieur du document.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	10
6.8 ATTESTATIONS	10
6.9 LOIS APPLICABLES	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	11
6.12 Frais de transport	11
6.13 Instructions d'expédition	11
ANNEXE «A»	12
ÉNONCÉ DES BESOIN	
ANNEXE «B »	
BASE DE PAIEMENT	16
ANNEXE « C »	17
CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES	

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a pas d'exigences relatives à la sécurité pour cet achat.

1.2 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail sous « Article 'A' – Énoncé de besoin ».

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

" Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) ”.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le **paragraphe 3** de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

3. Liste de noms

- a. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaire(s), au moment de présenter une proposition dans le cadre de la demande de proposition.

-
- b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement.

Le **paragraphe 5.4** de l'article 05 – Présentation des soumissions du 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T 2014-06-26 Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante **au plus tard 15 jours** avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **7 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la **Province du Québec**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique



Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'Annexe B - Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a. Conformité à tous les critères techniques obligatoires qui sont stipulés à l'Annexe 'C' - Critères d'évaluation techniques obligatoires;
- b. Acceptation des termes et conditions tel que mentionnées dans le document de l'invitation.

4.1.1.2 Méthodes d'évaluation de critères techniques obligatoires

- a. À la fermeture des soumissions, les soumissions seront évalués sur les spécifications obligatoires présélectionnées à l'Annexe 'C'.
- b. Pour démontrer que leur PRODUIT offert rencontre toutes les spécifications obligatoires présélectionnées, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission une copie de caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs (documents techniques tel que : fiches techniques, manuel d'utilisateur, ou autre). Les documents techniques doivent être des documents standards déjà existants.

AUTRES critères techniques obligatoires énumérés à l'Annexe C tels que : Qualifications du fournisseur , affiche , documents, étiquetage , essaie chez le fournisseur, mise en service , garantie et formation doivent également être démontrés et fournies pour fin évaluation technique.

- c. Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1. Critères financiers obligatoires

- a. Conformité aux méthodes d'établissement des prix proposées;
- b. Prix fermes doivent être fournis pour tous les articles figurant à l'Annexe 'B' - Base de paiement.

Clause du *Guide des CCUA*

A0220T 2014-06-26 Évaluation du prix – soumission

A0222T 2014-06-26 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.1.3. Évaluation du prix

Les prix figurant à l'Annexe 'B' – Base de paiement seront évalués comme suit:

Prix fermes unitaire x quantités des articles 1 à 3 = Prix total pour chaque article.

Prix ferme total des articles 1+2+3 = Prix total du contrat (Taxes applicables en sus).

4.2 Méthode de sélection

Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 mars 2016**.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0130-15-M308/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0130-15-M308

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38315

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : MARY PARADIS
Titre : AGENTE CONTRACTUELLE
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : RÉGION DU QUÉBEC
Adresse : 800 rue de la Gauchetière, ouest
7^e Étage, Place Bonaventure
Montréal, Qc
Téléphone : 514-496-3874
Télécopieur : 514-496-3822
Courriel : mary.paradis@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.5.3 Contact chez le client :

Pour toute information relative à la facturation et/ ou aux paiements:
(À être complété par le Canada lors de l'adjudication de contrat)

Ministère-client: _____
Nom : _____
No. de téléphone : _____
No. de télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans «l'annexe B – Base de paiement», selon un montant total de _____ \$ (le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). Les droits de

douane _____ (*insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption »*) et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C 2011-05-16, Limite de prix

6.6.3 Clause du *Guide des CCUA* H1000C 2008-05-12, Paiement unique

6.6.4 Clause du *Guide des CCUA*

C2000C 2007-11-30 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
C2605C 2008-05-12 Canadian Customs Duties and Sales Tax - Foreign-based Contractor

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*A être complété. Le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu, sera inséré ici*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0130-15-M308/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0130-15-M308

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38315

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03) Biens (complexité moyenne) ;
- c) Annexe A, Énoncé des Besoins;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Critères d'évaluation techniques obligatoires;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, clarifiée le _____ **ou**, modifiée le _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C 2006-06-16 Marchandise excédentaires
G1005C 2008-05-12 Assurances

6.12 Frais de transport

L'entrepreneur doit expédier les biens payés d'avance via _____ (*insérer le mode de transport*) y compris tous les frais de livraison au **(Ministère de la Défense Nationale, Garnison St. Hubert, 4820 Leckle, Saint Hubert, Qc)**. Les frais de transport, payés d'avance, doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

6.13 Instructions d'expédition

Instructions d'expédition - livraison à la destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés:

Rendu droits acquittés au **(Ministère de la Défense Nationale, Garnison St. Hubert, 4820 Leckle, Saint Hubert, Qc)**.

Selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

**ANNEXE « A »
ÉNONCÉ DES BESOINS**

L'ACQUISITION , LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE ÉLECTROGÈNE

PARTIE 1 : BESOIN

1. Besoin

Demande de Proposition pour l'achat pour une génératrice électrogène avec livraison, installation et mise en marche (clés en main).

2. Emplacement

Garnison de Saint-Hubert :
4820 rue Léckie
Saint-Hubert (Québec)
J3Z 1H6

3. Application

1 - Généralité:

Fournir un groupe électrogène CSA, encaissant 100% d'un coup. L'installation doit se conformer au CAN/CSA-C282 et CAN/CSA-B139.

2- Qualifications du fournisseur :

Le fournisseur doit: offrir un service 24 heures / 365 jours; être accrédité ISO-9001; être en affaire dans le domaine depuis au moins 5 ans; détenir une licence de la RBQ (Régie de bâtiment du Québec) ou équivalent et de la CMEQ (Corporation des maîtres électriciens du Québec) ou équivalent; avoir un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Qc dans son équipe; avoir un minimum de 2 techniciens sur la route; être équipé d'une flotte de location et être équipé d'une salle de test informatisée.

3- Capacité:

125kW, 156,25kVA "standby", 60Hz, 3ph, 4F, 347/600V.

4- Moteur:

Diesel refroidi au liquide, 147BHP @ 1800 RPM, EPA tier3.

5- Refroidissement:

Radiateur intégré pour ambient 50°C, débit d'air de 218,3m³/min sous une restriction de 125PA.
Accessoires: bride au radiateur, grillages protecteurs, glycol, valve de drainage (radiateur et bloc), chauffe-moteur 1500W/120V.

6- Lubrification:

Drain d'huile avec valve et boyau d'extension, premier plein, récupérateur des vapeurs d'huile.

7- Régulation de vitesse :

Régulation isochrone et stabilité de $\pm 0.25\%$ en charge fixe.

8- Système électrique CC :

Alternateur de charge 12 volts, accumulateur 850 CCA, support d'accumulateur. Chargeur automatique, 12V/6A, UL/CSA, avec témoins pour les 3 taux de charge, protection de polarité inverse et courts-circuits, tension d'entrée de 90 à 135Vac, isolation 2500V entre l'entrée et la sortie.

9- Échappement:

Flexible d'échappement en acier inoxydable, silencieux critique avec drain. Silencieux critique, avec clapet anti-pluie et tuyauterie montés en usine.

10- Montage:

L'abri, la base d'acier et le radiateur doivent être isolés des vibrations engendrées par le groupe moteur/alternateur.

11- Panneau de contrôle (MGC-1500) :

Le contrôle sera du type à microprocesseur pouvant fonctionner de -40°C à 70°C , et sera homologué UL 508 R et CSA C22.2 no 14. LES INFORMATIONS AFFICHÉES PAR LE CONTRÔLE DEVRONT ÊTRE EN FRANÇAIS. La façade sera muni d'un afficheur à cristaux liquide, de boutons poussoirs (édition, flèches de navigation, mise à zéro, marche, arrêt, auto, silence de l'alarme, test de témoins), de témoins (en charge, alarme, pas en automatique, mode de fonctionnement), d'un champignon d'arrêt d'urgence, et d'une alarme sonore. Le contrôle activera un arrêt du groupe électrogène dans les cas suivants: basse pression d'huile, haute température du glycol, bas niveau de glycol, bas niveau de carburant, emballement, refus de démarrer, défaillance d'une sonde de moteur, fuite de carburant, arrêt d'urgence, niveau critique de carburant, sur/sous-tension, déséquilibre de phase, sur/sous-fréquence, surcharge. Le contrôle activera une alarme sans arrêt du moteur dans les cas suivants: anticipation de basse pression d'huile, anticipation de haute température du glycol, basse température du glycol, surtension d'accumulateur, accumulateur faible, faute du chargeur, disjoncteur de sortie ouvert, défaillance d'une sonde de moteur, surcharge de kW (3 niveaux), minuterie d'intervalle d'entretien, bas niveau de glycol, bas niveau de carburant, fuite de carburant, haut niveau de carburant. Le contrôle sera muni de l'instrumentation suivante: V, A, Hz, kW, kVA, PF, pression d'huile, température du glycol, RPM, tension d'accumulateur, niveau de carburant, temps de marche, nombre de démarrages réussis, différents paramètres provenant de la communication J1939. Autres fonctionnalités: historique des fautes avec date/heure, gestion de disjoncteur (pour application de banc de charge, de synchronisation ou d'inverseur automatique), communication RS-485 avec protocole Modbus-RTU, automate (avec portes logiques, minuteries, entrées et sorties), communication J1939 avec le moteur diesel, 6 entrées numériques programmables, contacts de sortie programmables (3 x 5A et 4 x 2A)..

12- Alternateur:

150kW / 187,5 KVA, 347/600 volts, isolation classe H, élévation de température de 150°C, excitation sans balais PMG, baisse de voltage 390 SKVA @ 35%. Un disjoncteur de 150A, avec contact de position relié au panneau de contrôle.

13- Carburant:

Diesel #2. Pompe d'aspiration de 2,7m, pompe d'amorçage manuel, filtre à carburant primaire et secondaire, séparateur d'eau, lignes flexibles métalliques, valve d'isolation approuvée ULC-842 directement sur le réservoir sur la ligne d'alimentation. Le plombier doit allonger la ventilation normale et d'urgence ainsi que les tuyaux de remplissage, à l'extérieur de la bâtisse. Accessoires: indicateur de niveau étanche, sonde de niveau 30-240Ω, contact de bas niveau, contact de fuite, contact de niveau critique, contact de basse pression (branché au panneau de contrôle) sifflet, soupape de surpression.

14- Inverseur automatique Asco :

Type à contacteur, retenu mécaniquement, cabinet CEMA 1, 347/600V, 200A continu, 3P, 4F, 60Hz, WCR de 10KA (avec disjoncteur coordonné). Le contrôle comprendra: moniteur de phase, protections de sous-tension triphasées côtés normal et urgence, protection de sous-fréquence côté urgence; délais de démarrage, transfert, retransfert, refroidissement, et prétransfert; exerciseur programmable avec ou sans charge. Boutons d'essai et de programmation, barre de neutre, contacts secs (position, prétransfert), entrées pour inhibition de transfert et exercice avec charge, témoins de source disponible et de position. Homologation CSA 22.2 no 178 et UL-1008.

15- Affiche:

Fournir une affiche "Ce groupe électrogène peut démarrer à tout moment. DANGER.

16- Documents:

Fournir des dessins techniques et pièces en format PDF et 3 manuels d'opération et d'entretien en format CD.

17. Étiquette :

Fournir une étiquette requis par CSA C282 indiquant la valeur de 180 kW.

18. Inspection en usine :

Vérifier s'il n'y aura pas de fuites et les niveaux de fluides. Faire une inspection visuelle de la génératrice. Vérifie le rechaud de bloc pour la résistance au froid et voir que le thermostat ouvre lorsque le moteur se réchauffe. Vérifie la protection au panneau de contrôle. Ajuste le réglage de vitesse, le voltage de la génératrice et les normes du V/Hz. Vérifie que l'alternateur de la batterie fonctionne proprement. Vérifie que la capacité de la génératrice à garder une plein charge fonctionne proprement.

19- Mise en service:

Vérifier l'installation du système d'urgence se conforme aux exigences du manufacturier. Faire fonctionner la génératrice telle que demander par CAN/CSA C282-05. Le fonctionnement inclus une heure à capacité, suivi par 1 heure à 200kW et 3 heures ont 180 kW. Fournir un rapport comme demandé par CAN/CSA C282. Démontrer que le groupe peut prendre 100% d'un coup.

20- Garantie:

2 ans/3000 heures sur le groupe et 2 ans sur l'inverseur, couvrant pièces, main d'œuvre et frais de déplacement. La garantie prend effet à la mise en service. Toute franchise sera au frais du fournisseur du groupe électrogène.

21- Abri insonorisé:

Le silencieux doit être localisé à l'intérieur de l'abri. Il est muni de portes sur penture avec des poignées qui peuvent se verrouiller. L'abri comporte des grillages et des chicanes limitant l'entrée d'eau et de neige dans l'abri. Le toit comporte une pente sur deux côtés permettant l'écoulement de l'eau. L'isolant acoustique rencontre la norme UL 94. L'abri doit résister à des vents de 190 km/h. Le niveau de bruit moyen autour de l'abri sera de 82.2dBa @ 7m.

22- Formation:

Le fournisseur du groupe électrogène donnera une formation au personnel du propriétaire. Cette formation touchera l'opération et l'entretien du groupe électrogène. La formation sera donnée durant les heures normales de bureau, du lundi au vendredi. Une démonstration du fonctionnement du système d'urgence sera faite sur le chantier.

PARTIE 2 – EXÉCUTION

1- Généralités

Les travaux seront exécutés par des employés qualifiés. Le(s) technicien(s) doit/doivent avoir un minimum de 2 ans d'expérience avec des génératrices de ce genre .

2- Livraison

La génératrice doit être livrée à l'endroit d'installation.

3- Installation

Assurer que la génératrice est bien installée à l'endroit demandé dans la Demande de Proposition.

4- Mise en marche

Assurer que la génératrice fonctionne à cent pourcent (100%) avant de quitter les lieux.

**ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT**

Note aux fournisseurs : Il est obligatoire de fournir la marque et le modèle de l'équipement proposée :

No. D'ARTICLE	QUANTITÉ	DESCRIPTION	* PRIX FERME	TOTAL
1	1	Génératrice électrogène. (Tel que détaillé à Annexe 'A' – Énoncé des besoins). . Marque offerte : _____ . Marque offert : _____ Noter : Sont également compris dans ce prix : le matériel et les produits d'entretien courant tel que les huiles, les lubrifiants , les produits nettoyants et autres.	\$ _____/chaque	\$ _____
2	1	Frais d'installation et mise en marche (clefs en main) . (Tel que détaillé à l'Annexe 'A'- Énoncé des besoins). Noter : Prix soumis incluent la main d'œuvre, l'outillage, l'équipement, les frais de transport et tout ce qui est nécessaire à une exécution complète et conforme des travaux.	\$ _____/lot	\$ _____
3	1	Frais de transport (FAB Destination)	\$ _____/lot	\$ _____
			GRAND TOTAL: (pour articles de 1 à 3)	\$ _____

*** TAXES APPLICABLES EN SUS**

ANNEXE « C »

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les informations qui figurent dans ce tableau doivent être dûment complétées et soumises à la date et l'heure de la fermeture de cette invitation.

Tous les critères identifiés ci-dessous sont OBLIGATOIRES.

Chaque critère doit être respecté et accompagnés des fiches techniques, manuel d'utilisateur ou autre, pour le PRODUIT offert. Ces documents doivent expliquer et prouver que chaque critère sera rencontré.

AUTRES critères techniques obligatoires dans cette grille doivent également être respectés tels que : Qualifications du fournisseur (article no. 2), Affiche (article no. 15), documentation (article no. 16), étiquetage (article no. 17), essai chez le fournisseur (article no. 18), mise en service (article no. 19), garantie (article no. 20) et formation (article no. 22). Nous voudrions savoir comment votre firme respectera ces critères. SVP, fournir des détails.

À défaut de rencontrer tous les critères obligatoires énumérés ci-dessous mentionnés, sa proposition sera déclarée non recevable et ne sera plus étudiés en profondeur.

Veillez fournir des documents d'appui /renvoi dans la proposition qui traitent des critères suivantes :

1. Spécification techniques obligatoires

Description	Indiquer à quel endroit les documents à l'appui / Renvoie dans la proposition se trouvent dans le dossier d'appel d'offres.
1 - Généralité: Fournir une génératrice électrogène CSA, encaissant 100% d'un coup. L'installation doit se conformer au CAN/CSA-C282 et CAN/CSA-B139.	
2- Qualifications du fournisseur : Le fournisseur doit: - offrir un service 24 heures / 365 jours; - être en affaire dans le domaine des générateurs depuis au moins 5 ans; - détenir une licence de la RBQ (Régie de Bâtiment du Québec) ou équivalent et de la CMEQ (Corporation des maitres électriciens du Québec) ou équivalent; - avoir un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec (ou équivalent) dans son équipe; - avoir un minimum de 2 techniciens sur la route; - être équipé d'une salle de test informatisée; - fournir des curriculum vitae de deux (2) techniciens avec sa soumission. Doit avoir un minimum de 2 ans d'expérience avec ce type de générateur.	
3- Capacité: 125kW, 156,25kVA "standby", 60Hz, 3ph, 4F, 347/600V.	
4- Moteur: Diesel refroidi au liquide, 147BHP @ 1800 RPM, EPA tier3.	
5- Refroidissement: Radiateur intégré pour ambiant 50°C, débit d'air de 218,3m ³ /min sous une restriction de	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0130-15-M308/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0130-15-M308

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38315

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

125PA. Accessoires: bride au radiateur, grillages protecteurs, glycol, valve de drainage (radiateur et bloc), chauffe-moteur 1500W/120V.	
6- Lubrification: Drain d'huile avec valve et boyau d'extension, premier plein, récupérateur des vapeurs d'huile.	
7- Régulation de vitesse : Régulation isochrone et stabilité de $\pm 0.25\%$ en charge fixe.	
8- Système électrique CC : Alternateur de charge 12 volts, accumulateur 850 CCA, support d'accumulateur. Chargeur automatique, 12V/6A, UL/CSA, avec témoins pour les 3 taux de charge, protection de polarité inverse et courts-circuits, tension d'entrée de 90 à 135Vac, isolation 2500V entre l'entrée et la sortie.	
9- Échappement: Flexible d'échappement en acier inoxydable, silencieux critique avec drain. Silencieux critique, avec clapet anti-pluie et tuyauterie montés en usine.	
10- Montage: L'abri, la base d'acier et le radiateur doivent être isolés des vibrations engendrées par le groupe Moteur/alternateur.	
11- Panneau de contrôle (MGC-1500) : Le contrôle sera du type à microprocesseur pouvant fonctionner de -40°C à 70°C , et sera homologué UL 508 R et CSA C22.2 no 14. LES INFORMATIONS AFFICHÉES PAR LE CONTRÔLE DEVRONT ÊTRE EN FRANÇAIS. La façade sera muni d'un afficheur à cristaux liquide, de boutons poussoirs (édition, flèches de navigation, mise à zéro, marche, arrêt, auto, silence de l'alarme, test de témoins), de témoins (en charge, alarme, pas en automatique, mode de fonctionnement), d'un champignon d'arrêt d'urgence, et d'une alarme sonore. Le contrôle activera un arrêt du groupe électrogène dans les cas suivants: basse pression d'huile, haute température du glycol, bas niveau de glycol, bas niveau de carburant, emballement, refus de démarrer, défaillance d'une sonde de moteur, fuite de carburant, arrêt d'urgence, niveau critique de carburant, sur/sous-tension, déséquilibre de phase, sur/sous-fréquence, surcharge. Le contrôle activera une alarme sans arrêt du moteur dans les cas suivants: anticipation de basse pression d'huile, anticipation de haute température du glycol, basse température du glycol, surtension d'accumulateur, accumulateur faible, faute du chargeur, disjoncteur de sortie ouvert, défaillance d'une sonde de moteur, surcharge de kW (3 niveaux), minuterie d'intervalle d'entretien, bas niveau de glycol, bas niveau de carburant, fuite de carburant, haut niveau de carburant. Le contrôle sera muni de l'instrumentation suivante: V, A, Hz, kW, kVA, PF, pression d'huile, température du glycol, RPM, tension d'accumulateur, niveau de carburant, temps de marche, nombre de démarrages réussis, différents paramètres provenant de la communication J1939. Autres fonctionnalités: historique des fautes avec date/heure, gestion de disjoncteur (pour application de banc de charge,	

<p>de synchronisation ou d'inverseur automatique), communication RS-485 avec protocole Modbus-RTU, automate (avec portes logiques, minuteries, entrées et sorties), communication J1939 avec le moteur diesel, 6 entrées numériques programmables, contacts de sortie programmables (3 x 5A et 4 x 2A).</p>	
<p>12- Alternateur: 150kW / 187,5 KVA, 347/600 volts, isolation classe H, élévation de température de 150°C, excitation sans balais PMG, baisse de voltage 390 SKVA @ 35%. Un disjoncteur de 150A, avec contact de position relié au panneau de contrôle.</p>	
<p>13- Carburant: Diesel #2. Pompe d'aspiration de 2,7m, pompe d'amorçage manuel, filtre à carburant primaire et secondaire, séparateur d'eau, lignes flexibles métalliques, valve d'isolation approuvée ULC-842 directement sur le réservoir sur la ligne d'alimentation. Le plombier doit allonger la ventilation normale et d'urgence ainsi que les tuyaux de remplissage, à l'extérieur de la bâtisse. Accessoires: indicateur de niveau étanche, sonde de niveau 30-240Ω, contact de bas niveau, contact de fuite, contact de niveau critique, contact de basse pression (branché au panneau de contrôle) sifflet, soupape de surpression</p>	
<p>14- Inverseur automatique Asco : Type à contacteur, retenu mécaniquement, cabinet CEMA 1, 347/600V, 200A continu, 3P, 4F, 60Hz, WCR de 10KA (avec disjoncteur coordonné). Le contrôle comprendra: moniteur de phase, protections de sous-tension triphasées côtés normal et urgence, protection de sous-fréquence côté urgence; délais de démarrage, transfert, retransfert, refroidissement, et prétransfert; exerciseur programmable avec ou sans charge. Boutons d'essai et de programmation, barre de neutre, contacts secs (position, prétransfert), entrées pour inhibition de transfert et exercice avec charge, témoins de source disponible et de position. Homologation CSA 22.2 no 178 et UL-1008.</p>	
<p>15- Affiche: Fournir un affiche "Ce groupe électrogène peut démarrer à tout moment. DANGER.</p>	
<p>16- Documents: Fournir des dessins techniques et pièces en format PDF et 3 manuels d'opération et d'entretien en format CD.</p>	
<p>17. Etiquette : Fournir une étiquette requis par CSA C282 indiquant la valeur de 180 kW.</p>	
<p>18. Inspection en usine : Vérifier s'il n'y aura pas de fuites et les niveaux de fluides. Faire une inspection visuelle de la génératrice. Vérifie le rechaud de bloc pour la résistance au froid et voir que le thermostat ouvre lorsque le moteur se réchauffe. Vérifie la protection au panneau de contrôle. Ajuste le réglage de vitesse, le voltage de la génératrice et les normes du V/Hz. Vérifie que l'alternateur de la batterie fonctionne proprement. Vérifie que la capacité de la génératrice à garder une plein charge fonctionne proprement.</p>	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0130-15-M308/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0130-15-M308

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38315

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<p>19- Mise en service: Vérifier l'installation du système d'urgence se conforme aux exigences du manufacturier. Faire fonctionner la génératrice telle que demander par CAN/CSA C282-05. Le fonctionnement inclus une heure à capacité, suivi par 1 heure à 200kW et 3 heures ont 180 kW. Fournir un rapport comme demandé par CAN/CSA C282. Démontrer que le groupe peut prendre 100% d'un coup.</p>	
<p>20- Garantie: 2 ans/3000 heures sur le groupe et 2 ans sur l'inverseur, couvrant pièces, main d'œuvre et frais de déplacement. La garantie prend effet à la mise en service. Toute franchise sera au frais du fournisseur du groupe électrogène.</p>	
<p>21- Abri insonorisé: Le silencieux doit être localisé à l'intérieur de l'abri. Il est muni de portes sur penture avec des poignées qui peuvent se verrouiller. L'abri comporte des grillages et des chicanes limitant l'entrée d'eau et de neige dans l'abri. Le toit comporte une pente sur deux côtés permettant l'écoulement de l'eau. L'isolant acoustique rencontre la norme UL 94. L'abri doit résister à des vents de 190 km/h. Le niveau de bruit moyen autour de l'abri sera de 82.2dBa @ 7m.</p>	
<p>22- Formation: Le fournisseur du groupe électrogène donnera une formation au personnel du propriétaire. Cette formation touchera l'opération et l'entretien du groupe électrogène. La formation sera donnée durant les heures normales de bureau, du lundi au vendredi. Une démonstration du fonctionnement du système d'urgence sera faite sur le chantier.</p>	